

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2019, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Est absent :

Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Madame France Tardif, l'ordre du jour est adopté.

2019-05-136

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 2 et 30 avril 2019 ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, les procès-verbaux du 2 et 30 avril 2019 sont adoptés.

2019-05-137

Résolution adoptée à l'unanimité.¹

4. Période de questions

La mairesse répond aux questions provenant du public.
Sujet : Le sujet du Festival Rock'N Blues est amené avec la demande sur l'électricité, la demande des pompiers

bénévoles pour la sécurité et la demande de commandite.
Des explications sur les budgets antérieurs sont amenées.

5. Rapport du directeur incendie

Dépôt du rapport provenant du Directeur incendie.

a) Adoption Programme de prévention des incendies dans les résidences ;

Considérant que le directeur incendie conseil l'adoption d'un guide pratique portant spécifiquement sur les visites de prévention dans les résidences ainsi que sur les activités de prévention ;

Considérant que ce guide détermine les objectifs à atteindre au sein de la Municipalité de La Patrie et y inclut le programme d'avertisseurs de fumée ;

Considérant que ce guide permet de donner les informations nécessaires aux membres du service de Sécurité incendie afin de répondre adéquatement à plusieurs questions des citoyens ;

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte l'adoption de ce Programme de prévention des incendies dans les résidences tel que déposé aux membres du conseil.

2019-05-138 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ**

b) Présence des pompiers au festival Rock'N Blues 2019 ;

Considérant la demande présentée par le Festival Rock & Blues afin d'assurer la sécurité lors de l'évènement ;

Considérant que les pompiers volontaires sont consentant d'assurer bénévolement la sécurité du festival ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'autoriser les pompiers à participer à cette activité.

2019-05-139 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

c) Adoption Programme de recrutement incendie ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François, version révisée entrera en fonction sous peu;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie statue sur le nombre de pompiers présents pour constituer une force de frappe;

ATTENDU QUE la force de frappe doit être présente lors du début de l'intervention afin de minimiser les pertes;

ATTENDU QUE le problème du recrutement est un problème qui se reflète sur l'ensemble des municipalités de la province et que la Municipalité de La Patrie désire être proactive dans l'élaboration de pistes de solution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Richard Blais et **résolu** d'adopter le Programme de recrutement qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de La Patrie.

2019-05-140 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}**

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport provenant du directeur de la voirie.

a) Formation – lancement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 ;

Considérant que cette rencontre parlera de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 et que cela est important pour l'employé responsable de l'aqueduc ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Luc Bibeau à participer à cette formation qui aura lieu le 13 mai à l'Hôtel Chéribourg dans le canton d'Orford;

Que les frais de déplacement soient remboursés tels que la politique interne le mentionne;

2019-05-141 **Résolution adoptée à l'unanimité.^v**

b) Remplacement du ponceau Hampden-La Patrie ;

Considérant que le ponceau se situant sur le chemin mitoyen du chemin du Quatre milles, côté ouest appartient aux deux municipalités soit, Hampden et La Patrie ;

**Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais**

Il est **résolu** de partager les coûts pour le remplacement du ponceau du chemin du Quatre milles, côté ouest avec la Municipalité de Hampden ;

Que la municipalité de La Patrie fasse l'achat du ponceau au montant de 1 116.00 \$ plus taxes et que la municipalité de Hampden payera pour l'installation de ce ponceau.

2019-05-142 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

c) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Madame France Tardif, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient autorisées. Ces dépenses sont :

➤ Auscultation du réseau	2 000.00 \$
➤ Signalisation	1 200.00 \$
➤ Outils divers, pelles, balais, râteau	300.00 \$
➤ Asphalte route 257	10 000.00 \$
➤ Location rouleau	500.00 \$
➤ Réparation du Chevrolet Silverado 2011	1 468.56 \$

Un montant approximatif de 15 468.56 \$ taxes en sus est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2019-05-143 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a) ARPE-Québec – L'écho centre mobile 2019;

Considérant que la Municipalité de La Patrie veut offrir à ces citoyens le moyen de se départir d'objets qui sont acceptés par l'écho centre mobile au lieu de les mettre aux grosses collectes du mois de mai ;

Considérant que ceci est un geste de bienfait pour la conservation de notre environnement ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande à l'Association pour le recyclage des produits électroniques de venir le samedi 11 mai 2019 de 9 h à 15 h au centre communautaire au 44, rue Garneau pour offrir ce service de collecte des produits électroniques, résidus domestiques dangereux, meubles, ampoules fluocompactes, pneus d'automobiles, métal, etc.

Que le conseil municipal autorise Madame Marie-France Gaudreau à signer l'entente de collectes et d'évènements spéciaux avec l'ARPE-Québec 2019;

Que cet évènement soit annoncé sur le site Web, Facebook et dans Le Jaseur.

2019-05-144 Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

b) Tarif pour publication dans le Jaseur municipal ;

REPORTÉ en juin

c) Bénévoles bibliothèque- formation Bibliomix ;

Considérant que la municipalité de la patrie a plusieurs bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque municipale et que ceux-ci ont l'opportunité de suivre une formation de mise à jour pour réviser le rôle et les pratiques des bibliothèques au moyen des nouvelles technologies ;

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Claude Vézina et un (e) autre bénévole à participer à cet atelier d'idéation interrégional qui aura lieu le 6 mai 2019 au Centre le Camillois au montant de 33.99 \$ incluant les taxes par personne.

Que les frais de déplacement et repas seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-05-145 Résolution adoptée à l'unanimité.

d) Demande de gratuité – Bosco Bicycle ;

Considérant que le camp Bosco Bicycle est offert aux jeunes du Salésien de Sherbrooke pour un parcours de 250 km qui les conduira à La Patrie ;

Considérant que le camp souhaiterait faire halte à la salle municipale pour leur heure de dîner les jeudis 4, 11 et 18 juillet de 11 h 30 à 13 h 30 pour environ 35 cyclistes et que cette demande est faite chaque année ;

Considérant que ces jeunes sont accompagnés dans leur croissance humaine et spirituelle et que ceux-ci offrent de

faire un don afin que ce dernier puisse être utilisé, de préférence, pour les jeunes de notre municipalité ;

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le camp Bosco Bicycle de prendre la salle municipale les jeudis 4, 11 et 18 juillet comme par le passé, et ce gratuitement.

2019-05-146 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}**

e) Embauche – Directeur en voirie, aqueduc et eaux usées ;

Attendu que la municipalité de La Patrie a publié une offre d'emploi sur le site internet d'Emploi Québec, sur Facebook et le site Web de la Municipalité, afin d'obtenir des candidatures pour le poste de directeur en voirie, aqueduc et eaux usées;

Attendu qu'après une sélection sur CV, trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité des ressources humaines ;

Attendu qu'à la suite de cette entrevue, les membres du conseil du comité des ressources humaines considèrent avoir eu toute l'information nécessaire pour prendre une décision;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Patrie procède à l'embauche de Monsieur David Parent au poste de Directeur en voirie, aqueduc et eaux usées, selon les conditions de son contrat qui sera déposé aux membres du conseil ;

Qu'il sera en période d'essai jusqu'au premier (1) octobre 2019.

2019-05-147 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

f) Embauche coordinatrice et animatrices SAE ;

Considérant qu'un service d'activité estival s'animera à La Patrie cet été ;

Considérant qu'il faut embaucher une personne responsable pour s'occuper de la coordination des activités à raison de 40 h/semaine au taux horaire de 15 \$/h, pour une période de 7 semaines ;

Considérant qu'il faut embaucher deux personnes responsables pour s'occuper de l'animation des activités à

raison de 40 h/semaine aux taux horaires du salaire minimum en vigueur, pour une période de 7 semaines ;

Pour toutes ses raisons :

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie embauche Madame Anne-Sophie Lescault comme coordonnatrice de la SAE et Mesdames Mélodie Caissie et Carol-Anne Rouleau comme animatrices de la SAE pour la saison estivale 2019.

2019-05-148 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}**

g) Démission – employé aux travaux publics ;

Considérant que Monsieur Martin Leblanc a déposé sa démission écrite en date du 23 avril 2019 au bureau municipal et en présence de la directrice générale adjointe ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

D'accepter la démission de Monsieur Martin Leblanc en date du 23 avril 2019 ;

Que le conseil municipal envoie une lettre de remerciement pour ses années de services au sein de la municipalité.

2019-05-149 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}**

h) Publication offre d'emploi : préposé aux travaux publics ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** d'entériner la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics le 1 mai 2019 ;

Que les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h, le 6 mai 2019 au bureau municipal ou par courriel ;

Que le conseil municipal retarde cette offre d'emploi et la republie ultérieurement.

2019-05-150 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

i) Achat de 10 bacs pour le recyclage de Service sanitaire Denis Fortier ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil fasse l'achat de dix (10) bacs bleus de 360 litres pour la récupération et fasse parvenir un chèque de 1 000 \$ taxes en sus à Service sanitaire Denis Fortier.

2019-05-151 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

j) Demande de commandite – Loisirs pour la Fête nationale du Québec ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame France Tardif

Et **résolu** unanimement d'accorder une aide financière au montant de 300 \$ aux loisirs de La Patrie pour l'organisation de la Fête nationale qui aura lieu à L'Abri-Bois le 23 juin 2019.

2019-05-152 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

k) Entériner la dépense – Avis juridique Fabrique St-Joseph des Monts ;

Considérant que pour la vérification de la demande de la Fabrique St-Joseph des Monts pour un don d'argent pour la rénovation du sous-sol de l'église exigeait d'obtenir un avis juridique pour la certitude des droits de la municipalité envers l'église ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** d'entériner la dépense de 1 367.50 \$ taxes en sus pour l'avis juridique de Cain Lamarre concernant le dossier de la demande de don de la Fabrique St-Joseph des Monts ;

Que cette demande fut nécessaire afin d'avoir un avis juridique légale.

2019-05-153 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

l) Dépôt du renouvellement d'assurance Groupe Ultima 2019 et approbation des conditions d'assurance et de la dépense ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie approuve les conditions d'assurance avec les montants assurables déposés par la directrice générale adjointe et l'autorise à payer la somme de 20 710 \$ pour le renouvellement d'assurance Groupe Ultima représentant autorisé de la MMQ.

2019-05-154 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

m) Renouvellement cotisation ADMQ 2019 – Directrice générale ;

Point reporté jusqu’au retour temps plein de la directrice générale.

n) Formation – Atelier révision paie 2019 -Infotech ;

Considérant que cette formation est une mise à jour des connaissances concernant la paie et que ceci est très pertinent pour la directrice générale adjointe ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** d’autoriser Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette formation qui aura lieu le 8 mai 2019 à Sherbrooke à 9 h pour un montant de 245 \$ taxes en sus ;

Que les frais de déplacement soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2019-05-155 **Résolution adoptée à l’unanimité.^{xvii}**

o) Formation nouvelle procédure – Infotech ;

Considérant que cette formation aura la possibilité de nous informer sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels, apprendre différents trucs et astuces sur l’utilisation de Sygem, échanger avec d’autres municipalités qui utilisent les logiciels Sygem et que ceci est très pertinent pour la directrice générale adjointe ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** d’autoriser Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette formation qui aura lieu le 9 mai 2019 à Sherbrooke pour un montant de 245 \$ taxes en sus ;

Que les frais de déplacement soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2019-05-156 **Résolution adoptée à l’unanimité.^{xviii}**

p) Projet d’entente intermunicipale avec Centre sportif Mégantic (CSM) ;

Considérant que la présente a pour but de fournir un service à la municipalité de La Patrie afin de permettre aux résidents de La Patrie d’utiliser le Centre sportif Mégantic et le Centre de ski Mégantic, aux mêmes conditions que celles consenties aux résidents de Lac-Mégantic;

Considérant que le Centre sportif Mégantic comprend notamment comme équipements : une surface glacée, une

piscine, une pataugeoire, un gymnase, une salle multifonctionnelle, des comptoirs alimentaires et une salle de quilles;

Considérant que le Centre de ski Mégantic comprend comme activités le ski alpin, la planche à neige, la glissade sur tubes, les pistes de raquettes et de ski de fond;

Considérant que le coût pour l'utilisation du centre de ski est compris dans celui du CSM. Cependant, la ville de Lac-Mégantic administre seule le centre de ski et la gestion de celui-ci ne peut faire l'objet de discussion lors des rencontres du Comité d'usagers du Centre Sportif Mégantic;

Sur la proposition Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie signe l'entente relative à l'utilisation du Centre sportif Mégantic (CSM) et du Centre de ski Mégantic tel que déposé au membre du conseil;

Qu'un montant de 2 184.67 \$ sera payé pour l'année 2019 et qu'un montant de 3 277 \$ nous sera facturé pour les autres années de l'entente qui se terminera le 30 juin 2022;

Que cette entente soit publicisée afin de montrer aux citoyens et citoyennes les nombreuses activités auxquelles ils auront droit à faible coûts.

2019-05-157 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

q) CLD du Haut-Saint-François – Fonds local de solidarité (FLS) ;

Attendu que :

- Le Fonds Local de Solidarité (FLS) est un fonds d'investissement dans les entreprises de la MRC, dont la gestion est confiée au Centre Local de Développement (CLD);
- Le FLS permet d'investir dans nos entreprises, et d'ainsi supporter les emplois et l'activité économique ;
- Une recapitalisation de ce fonds est nécessaire, pour en permettre une utilisation optimale ;
- La contribution des municipalités est demandée pour participer à cette recapitalisation
- Cette contribution sera accompagnée d'une participation du Fonds de Solidarité de la FTQ équivalent à quatre (4) fois la contribution municipale.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

De verser une somme de 1 316 \$) dans le FLS, par l'intermédiaire du CLD.

2019-05-158 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

**r) Formation signalisation des travaux routier
APSAM – employé voirie ;**

Considérant que cette formation serait offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur << affaires municipales >> (APSAM) ;

Considérant que cette formation sera organisée par la Ville de Scotstown afin de répartir les coûts de cette formation parmi les municipalités intéressées ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser Messieurs Davis Parent et Robert Jean à participer à la formation # 3, signalisation des travaux routiers offertes par APSAM pendant 1 journée complète aux coûts incluant le déplacement du formateur qui sera répartis aux municipalités participantes.

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-05-159 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

**s) Formation théorique et pratique fossé – employé
de voirie ;**

Considérant que le nouvel employé de voirie doit suivre des formations pour être apte à organiser les travaux de fossés ;

Considérant que Dudswell offre une formation théorique et pratique avec un rappel au niveau des fossés ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser Monsieur Davis Parent à participer à cette formation qui aura lieu le mercredi 5 juin 2019 au coût de 125 \$ pour le théorique et 50 \$ pour la formation pratique.

Que les frais de déplacement soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-05-160 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

**t) Invitation Journée de formation de l'Association
québécoise d'urbanisme – CCU ;**

REFUSÉ

u) Invitation Chambre de commerce du HSF – Tournoi de golf ;

Considérant que la Chambre de commerce du HSF organise un tournoi de golf dans le but de ramasser des fonds pour leur organisation ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser Messieurs Philippe Delage et Luc Bibeau à participer au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce du HSF le 7 juin 2019 au Club de golf de East-Angus sous la présidence d'honneur de M. Sébastien Authier de l'entreprise Brasserie 11 comtés pour un montant de 218.45 \$ taxes incluses.

Que les frais de déplacement soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2019-05-161 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiii}

v) Invitation l'Association des proches de personnes atteintes de maladies mentales de l'Estrie ;

REFUSÉ

w) Invitation COGESAF – Porte ouverte sur les actions environnementales en milieu municipal ;

Considérant que cette invitation parlera des questions d'outils d'adaptation aux changements climatiques, aménagement urbain, processus consultatif et outils de financement ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a adopté la résolution 2019-01-18 concernant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'autoriser Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette invitation qui aura lieu le mercredi 22 mai 2019 de 9 h à 16 h à La Poudrière de Windsor.

Que les frais divers soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2019-05-162 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

x) Invitation Moisson Haut-Saint-François ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** d'entériner la sortie de Monsieur Jean-Pierre Comtois à participer à l'invitation qui eu lieu le 26 avril 2019 de Moisson Haut-Saint-François de 11 h à 20 h pour l'évènement du <<Bar à Poutine>> pour la cause ce qui permettra à des centaines de familles de manger à leur faim.

Que les frais de déplacement soient remboursés tel que la politique interne le mentionne.

2019-05-163 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

y) Appui - Campagne provinciale de l'herbe à poux ;

REFUSÉ

z) Appui- Soutien fête SAE Chamox ;

Attendu que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

Attendu que le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme, *fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans ;

Attendu que le programme *fais place au plein air* comporte deux volets soient les volets Local et Collectif ;

Attendu que le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite offrir aux enfants de 5-12 ans, lors de la fête des SAE du 7 août 2019, l'opportunité d'expérimenter des activités de plein air différentes ;

Attendu que le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite demander une soumission à la compagnie Chamox, spécialiste dans l'organisation et l'installation de structures favorisant le développement des habiletés motrices et sociales dans un contexte de plein air ;

Attendu que le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite déposer un projet au programme, *fais place au plein air* via le volet Collectif ;

Attendu que le Comité Loisir du Haut-Saint-François est ouvert à donner gratuitement l'accès aux installations de Chamox à tous les enfants de 5-12 ans du territoire du Haut-Saint-François durant l'après-midi du 7 août 2019 s'il obtient un soutien financier du programme, *fais place au plein air* ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la municipalité de La Patrie appuie le dépôt du projet du Comité Loisir du Haut-Saint-François au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif.

2019-05-164 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvi}

aa) Appui – Campagne Tiens bon !;

Considérant que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) encouragera les jeunes à valoriser leur réussite éducative grâce à la campagne de sensibilisation *Tiens bon!* et que cette dernière a pour but d'encourager les élèves de 14 à 21 ans fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, de formation professionnelle, de formation des adultes ou collégial en Estrie, à terminer leur année scolaire avec le plus de cours réussis et de les informer sur les avantages d'obtenir leur diplôme ou une qualification ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'entériner que la municipalité de La Patrie appuie cette campagne du 23 avril au 3 mai en la publicisant sur notre site web et sur Facebook.

2019-05-165 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvii}

bb) Appui – Journée nationale du sport et de l'activité physique ;

Considérant que la Journée nationale du sport et de l'activité physique arrive à grands pas et qu'elle sera nommée #arretetoupourbouger ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à encourager ses citoyens et citoyennes à faire des activités physiques ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** que la municipalité de La Patrie fasse la publicité de cette journée dans son Bulletin municipal, Facebook et son site web pour son appui à JNSAP (Journée nationale du sport et de l'activité physique).

2019-05-166 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxviii}

cc) Appui – Campagne << La vie en brun >> ;

REPORTÉ

dd) Demande de don – Comité Les Amis du Domaine ;

REFUSÉ

ee) Demande de commandite – Festival Rock’N Blues ;

Considérant que le festival Rock’N Blues est une attraction pour les résidents de La Patrie et qu’il attire beaucoup de touristes qui fait tourner l’économie pendant la fin de semaine du festival ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accorde une aide financière de 1 000 \$ pour l’organisation du Festival Rock’N Blues pour l’année 2019 et la location gratuite de l’abri-bois du jeudi 1 août 2019 au dimanche 4 août 2019 ;

Que le profit de ce festival ira aux enfants de la Municipalité de La Patrie dans un projet de cours de musique.

2019-05-167

Résolution adoptée à l’unanimité.^{xxix}

ff) Organisation de la semaine de la municipalité 2019 ;

REPORTÉ

gg) Promotion de La Patrie – cahier annuel Lac-Mégantic et sa région ;

REFUSÉ

hh) Programme de datation des eaux souterraines par les analyses isotopiques – PACES ;

Considérant que ce programme de caractérisation implique l’échantillonnage de l’eau des prélèvements municipaux et la réalisation d’analyses géochimiques et isotopiques. Ces analyses vont définir les caractéristiques chimiques de l’eau souterraine et leur temps de résidence (âge).

Considérant que ces caractéristiques permettent de compléter l’évaluation de la vulnérabilité du captage municipal par rapport à une éventuelle contamination provenant des activités en surface à l’intérieur de l’aire d’alimentation du captage.

Considérant que pour la réalisation de ce programme, l’INRS réalisera le prélèvement des échantillons d’eau souterraine selon un protocole rigoureux et se chargera de faire réaliser les analyses en laboratoire. L’interprétation des résultats sera aussi réalisée par l’INRS. La municipalité n’aura qu’à défrayer les coûts directs pour les analyses qui

seront approximativement de 1000 \$, suivant le nombre total d'échantillons soumis au laboratoire au moment de la réalisation des travaux de terrain, soit à l'été 2019.

**Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon**

Il est **résolu** que Monsieur Luc Bibeau rempli le court sondage qui porte sur l'approvisionnement en eau de notre municipalité qui porte sur la présence d'un réseau, la source, le volume et s'il y a des grands préleveurs sur notre territoire ;

Que le conseil refuse le prélèvement des échantillons d'eau souterraine par l'INRS.

2019-05-168

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

ii) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes ;

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la municipalité de La Patrie souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE

**Il est PROPOSÉ par Monsieur Philippe Delage
APPUYÉ par Madame Nathalie Pilon**

**ET RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE PROCÉDURE SOIT
ADOPTÉE :**

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente procédure.

ARTICLE 2 OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

La présente procédure vise à assurer un traitement équitable des plaintes formulées auprès de la municipalité de La Patrie dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat visé.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

À moins de déclaration expresse à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application que lui attribue le présent article :

Contrat visé :

Contrat pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services, incluant les services professionnels, que la municipalité de La Patrie peut conclure comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique applicable.

Processus d'adjudication :

Tout processus de demande de soumissions publique en cours devant mener à l'adjudication d'un contrat visé.

Processus d'attribution :

Tout processus visant à attribuer de gré à gré un contrat visé avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services demandés, conformément à l'article 938.0.0.1 du CM.

Responsable désigné :

Personne chargée de l'application de la présente procédure.

SEAO :

Système électronique d'appel d'offres visé à l'article 11 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

ARTICLE 4 APPLICATION

L'application de la présente procédure est confiée à la direction générale.

Cette personne est responsable de recevoir les plaintes de même que les manifestations d'intérêt, de faire les vérifications et analyses qui s'imposent et d'y répondre dans les délais requis par la Loi.

ARTICLE 5 PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ADJUDICATION

5.1 Intérêt requis pour déposer une plainte

Seul une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer à un processus d'adjudication en

cours ou son représentant peuvent porter plainte relativement à ce processus.

5.2 Motifs au soutien d'une plainte

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus lorsqu'elle considère que les documents de demande de soumissions publique:

- prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre ou équitable des concurrents; ou
- prévoient des conditions qui ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- prévoient des conditions qui ne sont pas conformes au cadre normatif de la municipalité de La Patrie.

5.3 Modalités et délai de transmission d'une plainte

Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : muni.lapatrie@hsfgc.ca .

Elle doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur son site Internet.

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

5.4 Contenu d'une plainte

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification et coordonnées du plaignant :
 - nom
 - adresse
 - numéro de téléphone
 - adresse courriel
- Identification de la demande de soumissions visée par la plainte :
 - numéro de la demande de soumissions
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé des motifs au soutien de la plainte;
- Le cas échéant, tout document pertinent au soutien des motifs de la plainte;
- Toute autre information requise dans le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics.

5.5 Critères de recevabilité d'une plainte

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par une personne intéressée au sens de l'article 5.1;
- b) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- c) Être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics en vertu de l'article 45 de la Loi;
- d) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO;
- e) Porter sur un contrat visé;
- f) Porter sur le contenu des documents de demande de soumissions disponibles dans le SEAO au plus tard deux (2) jours avant la date limite de réception des plaintes;
- g) Être fondée sur l'un des motifs énumérés à l'article 5.2 de la présente procédure, tout autre motif n'étant pas considéré dans le cadre de l'analyse.

5.6 Réception et traitement d'une plainte

Sur réception d'une plainte, le responsable désigné procède à l'examen de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure de l'intérêt du plaignant au sens de l'article 5.1.

S'il juge que le plaignant n'a pas l'intérêt requis, il l'avise sans délai en lui transmettant un avis recommandé à cet effet (Annexe I du présent guide).

Après s'être assuré de l'intérêt du plaignant, il fait mention sans délai dans le SEAO de la réception d'une première plainte.

Il s'assure que les autres critères de recevabilité prévus à l'article 5.5 sont rencontrés.

S'il juge que la plainte est non-recevable en vertu de l'article 5.5 c) de la présente procédure, il avise sans délai le plaignant en lui transmettant un avis recommandé à cet effet (Annexe II du présent guide).

À défaut d'avoir formulé sa plainte sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics rendra sa plainte irrecevable, et ce, dès que ce défaut est constaté. De cette façon, le plaignant pourra retransmettre sa plainte à la municipalité et celle-ci aura l'opportunité de la traiter elle-même plutôt que le plaignant s'adresse directement à l'Autorité dénichée publics.

Si la plainte n'est pas recevable pour un des motifs énoncés à l'article 5.5 b) à g) de la présente procédure, la décision d'irrecevabilité est assimilée à une décision au sens de la loi (Annexe III du présent guide).

Il convient, avec le responsable de l'appel d'offres ou avec le service requérant, des vérifications qui doivent être effectuées afin d'analyser le bien-fondé des motifs allégués dans la plainte.

Dans le cadre du traitement de la plainte, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Il doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la plainte est fondée, accepter la plainte et prendre les mesures appropriées pour y donner suite. Dans le cas contraire, il doit rejeter la plainte.

5.7 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision au plaignant par voie électronique après la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, mais au plus tard trois (3) jours avant la date limite de réception des soumissions prévue. Au besoin, la date limite de réception des soumissions est repoussée. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

Dans les cas où plus d'une plainte pour une même demande de soumissions sont reçues, le responsable transmet les décisions au même moment.

Au besoin, le responsable désigné reporte la date limite de réception des soumissions pour qu'un délai minimal de sept jours reste à courir à compter de la date de transmission de la décision. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

La décision doit indiquer au plaignant qu'il dispose d'un délai de trois (3) jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 37 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

Le responsable désigné fait mention sans délai de la transmission de la décision dans le SEAO.

Après avoir constaté l'intérêt du plaignant et la recevabilité de la plainte au sens de l'article 5.5 de la présente procédure, le responsable désigné doit rendre une décision sur le fond de la plainte. En cas de rejet, nous recommandons que cette décision soit motivée et documentée, le cas échéant. (Annexe IV du présent guide pour l'acceptation d'une plainte et Annexe V décision de rejet d'une plainte).

ARTICLE 6 MANIFESTATION D'INTÉRÊTS ET PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ATTRIBUTION

6.1 Motif au soutien d'une manifestation d'intérêt

Une personne peut manifester son intérêt à l'égard d'un contrat faisant l'objet d'un avis d'intention lorsqu'elle considère être en mesure de réaliser le contrat en fonction

des besoins et des obligations énoncés dans cet avis publié dans le SEAO.

6.2 Modalité et délai de transmission d'une manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : muni.lapatrie@hsfgc.ca .

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO.

6.3 Contenu d'une manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification de la personne intéressée à conclure le contrat avec la municipalité :
 - nom
 - adresse
 - numéro de téléphone
 - adresse courriel
- Identification de l'avis d'intention publié dans le SEAO :
 - numéro de contrat
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé et documentation démontrant que la personne est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans l'avis d'intention.

6.4 Critères d'admissibilité d'une manifestation d'intérêt

Pour qu'une manifestation d'intérêt puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- b) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO;
- c) Porter sur un contrat visé;
- d) Être fondée sur le seul motif énuméré à l'article 6.1 de la présente procédure.

6.5 Réception et traitement de la manifestation d'intérêt

Sur réception d'une manifestation d'intérêt, le responsable désigné procède à l'examen et à l'analyse de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure que les critères d'admissibilité prévus à l'article 6.4 sont rencontrés.

Si la manifestation d'intérêt est inadmissible pour un des motifs énoncés à l'article 6.4 de la présente procédure, la décision d'inadmissibilité est assimilée à une décision au sens de la loi. Un modèle de décision d'inadmissibilité est joint à l'Annexe VI du présent guide.

Il convient, avec le responsable du contrat ou le service requérant concerné par l'avis d'intention, des vérifications qui doivent être effectuées afin de s'assurer de la capacité de la personne à réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis.

Dans le cadre du traitement de la manifestation d'intérêt, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Le responsable désigné doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la personne est en mesure de réaliser le contrat, accepter la manifestation d'intérêt et recommander de ne pas conclure le contrat de gré à gré. Dans le cas contraire, le responsable désigné recommande de poursuivre le processus d'attribution avec le fournisseur unique.

Si une manifestation d'intérêt est acceptée, la municipalité doit publier une demande de soumissions publique dans le SEAO si elle veut poursuivre le processus et adjudger le contrat.

6.6 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision à la personne qui a manifesté son intérêt par voie électronique au moins sept (7) jours avant la date prévue dans l'avis d'intention pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, la date de conclusion du contrat doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour le respecter.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'il dispose d'un délai de trois (3) jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 38 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

Après avoir constaté l'admissibilité de la manifestation d'intérêt au sens de l'article 6.4 de la présente procédure, le responsable désigné doit rendre une décision quant à la conclusion ou non du contrat envisagé. (Annexe VII du présent guide pour décision d'acceptation et Annexe VIII pour décision de rejet).

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCESSIBILITÉ

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité de La Patrie la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 CM accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

2019-05-169 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

JJ) Invitation souper bénéfice – Fondation Pauline Beaudry ;

REFUSÉ

kk) Dépôt vacance - directrice générale adjointe ;

La directrice générale adjointe dépose les dates de ses vacances estivales qui sont du 19 août au 5 septembre 2019 aux membres du conseil et celles-ci sont acceptées par tous les membres du conseil.

LL) Demande d'accès locale de la fibre optique – MRC du HSF ;

Considérant que la fibre optique se trouve dans le bureau municipal et que celui-ci est verrouillé et a une alarme avec un code d'accès pour entrer ;

Considérant que le technicien de la MRC doit y avoir accès en tout temps puisque nous sommes la fibre qui relie cinq (5) municipalités dont : Newport, Chartierville, Scotstown, Lingwick et Hampden et que si la fibre s'avère défectueuse, le technicien de la MRC doit avoir accès à la nôtre pour régler leurs problèmes ;

Considérant que cette fibre donnera des services d'internet par Maskatel aux citoyens et qu'un si un problème arrive, le local doit rester accessible au technicien en tout temps ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser la MRC du Haut-Saint-François à détenir une clé du local où se situe la fibre optique ainsi qu'un code d'accès pour son technicien en cas de défectuosité du réseau de la fibre optique.

2019-05-170 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

mm) Invitation et représentant pour signature de la charte sur le mouvement solidaire d'une société bienveillante et respectueuse ;

Considérant que la Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François invite les élus au 5 à 7 qu'elle

organise dans le cadre de la Journée mondiale de lutte à la maltraitance envers les personnes âgées ;

Considérant que l'objectif de cette activité est de permettre aux organisations, aux municipalités qui œuvrent auprès des personnes âgées d'adhérer aux principes de la charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** de nommer Monsieur Jean-Pierre Comtois et Madame Johanne Delage comme représentants de la Municipalité de La Patrie pour la signature de la charte du mouvement solidaire d'une société bienveillante et respectueuse ;

Que cette charte nous soit par la suite remise pour affichage dans notre établissement.

2019-05-171 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

nn) Invitation présentation du plan d'action de la contrée du Massif Mégantic ;

Considérant qu'après plus de trois ans d'efforts, de rencontres, de planification, d'échanges d'idées, de réalisations diverses, d'investissements en temps et en argent et qu'il est venu le moment de nous présenter le Plan d'action et de communication de la Contrée du Massif Mégantic et que le dévoilement du Plan, préparé par la firme Visages régionaux, en collaboration étroite avec les membres de la Contrée sera présenté ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'autoriser tous les membres du conseil ainsi que Monsieur Luc Bibeau à participer à cette rencontre qui aura lieu le 22 mai à 19 h au Centre communautaire de Val-Racine ;

Que les frais de déplacement soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-05-172 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

oo) Programme de subventions couches lavables ;

À discuter

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Madame Nathalie Pilon, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 127 367.79 \$, Référence aux numéros de déboursés 201900229 à 201900291 et références aux chèques numéros 9975 à 10008 et les chèques numéros 201900133 à 201900198 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1 354.32 \$

2019-05-173 Résolution adoptée à l'unanimité.

10. Rapport de la mairesse

La mairesse donne un compte rendu des rencontres du mois.

- Route 257 – développement ;
- Ministère des transports du Québec : plan et devis.

11. Période de questions

La mairesse répond aux questions venant du public.

Sujet : Questionnement sur les frais d'avocat pour le dossier de la Fabrique St-Joseph-des-Monts.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 55.

2019-05-174 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

-
- ii 2019-05-14 – Résolution envoyée Louis D. Impression Programme et archivé;
 - iii 2019-05-14 – Résolution envoyée à Louis D. Résolution archivé;
 - iv 2019-05-14 – Résolution envoyée Louis D. Impression Programme et archivé;
 - v 2019-05-13 – Participation de Monsieur Luc Bibeau formation;
 - vi 2019-05-14 – Résolution envoyée Hampden et mis dossier facturation;
 - vii 2019-05-14 – Courriel envoyé L. Bibeau;
 - viii 2019-05-14 – Attente redevances ARPE – Affichage sur Facebook, Site web et magasin (coop, Desjardins et Bonichoix);
 - ix 2019-05-06 -appeler 819-562-0053 confirmation de gratuité;
 - x Directeur engagé et en essai ; mise à son dossier-résolution;
 - xi 2019-05-14 – Résolution dans cartable SAE 2019;
 - xii 2019-05-14 – Lettre de remerciement – fin d’emploi
 - xiii 2019-04-30 – Affichage du poste site Web, Facebook et babillard;
 - xiv 2019-05-14 – Signature entente achat de bacs bleu fait et envoyé courriel;
 - xv 2019-05-14 – Émilie Faucher avisée du don de la municipalité par texto;
 - xvi 2019-05-13 – Chèque envoyé par la poste;
 - xvii 2019-05-14 – Confirmation de participation de Marie-France Gaudreau;
 - xviii 2019-05-14 – Confirmation de participation de Marie-France Gaudreau;
 - xix 2019-05-15 – Envoi courriel résolution à Suzanne Pouliot;
 - xx 2019-05-14 – Envoi résolution par courriel à M.Vachon du CLD;
 - xxi 2019-05-14 – En attente réponse de scotstown;
 - xxii 2019-05-14 – En attente réponse de Dudswell;
 - xxiii 2019-05-14 – Inscription faite et chèque posté;
 - xxiv 2019-05-14 – Inscription faite sur le Web avec VISA;
 - xxv 2019-05-15 – Confirmation de la participation de Monsieur Jean-Pierre Comtois;
 - xxvi 2019-05-15 – Résolution envoi courriel à Isabelle Bibeau MRC Loisirs;
 - xxvii 2019-05-01 – Affichage sur Facebook et site web et sur Jaseur;
 - xxviii 2019-05-15 – Affichage sur Facebook, Site Web et Le Jaseur municipal;
 - xxix 2019-05-15 - Chèque 10009 et envoi résolution;
 - xxx 2019-05-15 – Résolution envoyée à Charles Laforest MRC;
 - xxxi 2019-05-15 – Envoi courriel à Dev.Lapatrie pour mettre site web, impression du document et attente de signature;
 - xxxii 2019-05-15 – Résolution envoi Éric Charland et création code avec Alarme CSDR;
 - xxxiii 2019-05-15 – Résolution envoyée à Marjolaine Larocque par courriel;
 - xxxiv 2019-05-15 – Résolution envoyée courriel à tous ceux concernés;